

**Compte-rendu de la première réunion du Comité de Sélection chargé de superviser le processus de nomination du Directeur exécutif de l'ONUSIDA
Genève, 27 juin 2008**

1. Lors de sa première réunion, le Comité de Sélection a élu sa Présidente : Son Excellence Mme Marie-Louise Overvad, Ambassadrice, Représentante permanente du Danemark auprès du Bureau des Nations Unies à Genève.
2. Le Comité de Sélection a examiné et défini un code de conduite pour lui-même, pour s'assurer que ses membres respectent les normes d'éthique les plus élevées possibles en termes d'impartialité, de neutralité et de confidentialité, observent les procédures requises et opèrent une sélection exclusivement basée sur le mérite. Le code de conduite a été signé par tous les membres, par le Directeur des partenariats et relations extérieures de l'ONUSIDA et par le consultant externe recruté par le Secrétariat afin d'apporter un soutien au processus.
3. Le Comité de Sélection a établi des règles de procédure qui lui garantissent un fonctionnement efficace et harmonieux.
4. Le Comité de Sélection a amendé la version anglaise de l'avant-projet d'annonce de vacance du poste de Directeur exécutif et approuvé un texte révisé qu'il a décidé de publier dans les principaux journaux et magazines anglais, français et espagnols.
5. Le Comité de Sélection a également rédigé un courrier invitant les membres du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA et d'autres parties prenantes du Programme à encourager les candidatures et/ou les propositions de nomination pour ce poste.
6. Le Comité de Sélection s'est engagé à encourager et à accueillir des candidats de tous horizons en termes de sexe, de nationalité, de culture et de formation, notamment de régions dans lesquelles aucun Directeur exécutif n'a encore été désigné.
7. Le Comité de Sélection a finalisé et adopté un système de notation pour le traitement initial des candidatures et décidé qu'il pourra avoir recours aux services d'un (de plusieurs) consultant(s) indépendant(s) recruté(s) par le Secrétariat afin d'apporter un soutien au processus.
8. Le Comité de Sélection a fixé une date limite (voir ci-joint) pour annoncer la vacance du poste et approuvé un système de sélection pour le premier entretien des candidats qui intègre un dispositif permettant d'évaluer les candidatures par rapport aux compétences de base et aux expériences requises telles que convenues lors de la 22^{ème} Réunion du Conseil de Coordination du Programme.
9. Le Comité de Sélection adressera une liste restreinte de candidats présélectionnés au CCP pour examen lors de sa réunion extraordinaire (02 octobre) et pour remise ultérieure au Président du Comité des Organismes coparrainants (COC). Le Comité de Sélection est également convenu de fournir au COC une liste complète des candidats ayant postulé.

10. La Présidente du Comité de Sélection participera en qualité d'observatrice aux entretiens avec le COC et au processus de nomination, et en rendra compte lors de la 23^{ème} Réunion du Conseil de Coordination du Programme.
11. Le Comité de Sélection a décidé que sa prochaine réunion aurait lieu le 5 septembre pour examiner les candidatures et établir la liste restreinte des candidats présélectionnés.